



DESTINÉ AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE MONTRÉAL
MARS 2014

le bulletin du RIOCM

ÉDITORIAL

Les attentes du RIOCM pour la campagne électorale

PAR SÉBASTIEN RIVARD
COORDONNATEUR

Alors que la campagne électorale met à l'avant-plan des enjeux comme l'arrivée de Pierre-Karl Péladeau en politique, le milieu communautaire de Montréal a des préoccupations beaucoup plus terre à terre.

Nous voulons de meilleures conditions pour toutes les citoyennes et les citoyens de Montréal, peu importe leur origine ou leur revenu. Pour cela, nous attendons que le prochain gouvernement du Québec priorise les politiques sociales et le soutien des communautés.

Dans une ville où la pauvreté frappe deux fois plus durement que dans le reste du Québec, il faut de toute urgence améliorer les conditions de vie des moins nantis, en augmentant de façon importante les prestations d'aide sociale pour toutes les catégories de personnes, en augmentant le salaire minimum et en construisant beaucoup plus de logements sociaux. Ces mesures auraient un effet direct sur la santé et le bien-être de milliers de personnes et de familles, tout en aidant à atténuer les conséquences de problèmes criants comme l'itinérance et le recours aux banques alimentaires.

Concernant les hausses de tarifs, nous demandons au prochain gouvernement de renoncer aux hausses abusives de la facture d'Hydro-Québec, d'annuler la hausse de 7\$ à 9\$ par jour des frais pour les services de garde et de ne pas indexer les frais de scolarité. Nous demandons aussi de



diminuer les frais du transport en commun qui réduisent la mobilité et ont un impact très négatif sur la socialisation et l'insertion sociale. La taxe santé doit être annulée pour toutes les familles et remplacée par des hausses d'impôts des mieux nantis et des entreprises. Tout cela est possible avec une fiscalité plus équitable et une véritable lutte aux paradis fiscaux.

Montréal est aussi le cœur de l'immigration au Québec. Pour faire face aux besoins, nous demandons au prochain gouvernement d'adapter les interventions dans les services publics pour tenir compte de la diversité et d'offrir davantage de mesures favorisant l'intégration sociale et professionnelle.

Finalement, les organismes communautaires ont besoin d'un meilleur soutien de leur mission. Nous demandons que toutes les formations politiques s'engagent à honorer ou bonifier l'engagement de 162 M\$ sur trois ans pris par le Parti québécois et que tous les organismes communautaires puissent en bénéficier, incluant la défense collective des droits.

Nous espérons sincèrement que nos préoccupations seront entendues et portées par les candidates et candidats qui demandent à représenter la population de Montréal.

Dernières nouvelles de la campagne

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

Dans le cadre de la campagne électorale québécoise 2014, le Comité de coordination (COCO) de la campagne *Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire* vous propose de faire pression sur les candidat-e-s des différents partis politiques pour faire entendre nos revendications. Comme vous le savez, on retrouvait dans le Plan de solidarité durable annoncé en octobre 2013 par le gouvernement Marois un investissement de 120 M\$ pour le rehaussement du financement à la mission des OCASSS. Bien que la ministre Véronique Hivon ait plusieurs fois donné l'assurance au COCO que l'annonce se concrétiserait avec l'adoption du budget 2014-2015, cela n'a pu se produire en raison du déclenchement des élections.

Depuis son lancement en octobre 2012, la campagne *Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire* a mis en œuvre de multiples actions et réalisé des gains considérables. À la fin du mois de février, un bilan (<http://jesoutienslecommunautaire.org/action/resume-des-actions-depuis-le-debut-de-la-campagne/>) était dressé dans lequel on soulignait les progrès accomplis grâce aux efforts combinés des organismes communautaires locaux, régionaux et provinciaux, permettant d'envisager la suite des choses avec confiance et détermination. En portant ensemble le même message, notre voix a été entendue. Ainsi, il est nécessaire de continuer à agir de manière soutenue et concertée.

Le COCO de la campagne vous invite donc à questionner les candidate-e-s de votre circonscription afin de connaître leur position face aux revendications des OCASSS. Pour ce faire, vous pouvez rencontrer les candidat-e-s, leur envoyer une lettre, les appeler ou encore participer aux débats publics organisés dans votre quartier. Dans le contexte actuel, notre message doit porter autant sur les revendications initiales de la campagne *Je tiens à ma communauté > Je soutiens le communautaire* que sur le respect de l'annonce gouvernementale faite à l'automne. Une fois que vous aurez obtenu les réponses des candidat-e-s, informez-en le COCO en les inscrivant sur le site www.jesoutienslecommunautaire.org/action/elections-2014.

En plus de recueillir les informations qui lui seront transmises et de les rendre publiques, le COCO de la campagne s'est aussi donné un plan de travail pour les prochaines semaines dans le cadre duquel il fera part des préoccupations des OCASSS aux médias afin que celles-ci soient abordées lors des débats télévisés des 20 et 27 mars; il rencontrera les chefs des partis politiques pour obtenir des engagements clairs; et il vous tiendra informés des résultats de ces démarches par le biais du site Internet de la campagne. De plus, le COCO poursuit ses rencontres avec le MSSS concernant la distribution des premiers 40 millions de dollars annoncés pour 2014-2015 ainsi que pour lancer le processus de discussion concernant l'amélioration continue du PSOC.

PROCHAINES FORMATIONS DU RIOCM

● Formation – Démocratie et vie associative

Parmi les critères d'analyse retenus pour l'octroi d'une subvention PSOC, le cadre de référence de l'Agence, conformément à la *Politique de reconnaissance de l'action communautaire*, précise entre autres l'importance de la participation aux activités ainsi qu'à la vie associative de l'organisme de même que la démonstration d'un fonctionnement démocratique. Les organismes sont par ailleurs souvent débordés par le volet « service individuel » qui prend de plus en plus de place, surtout dans un contexte social où les politiques néolibérales appauvrissent davantage la population qui vient cogner à nos portes afin d'obtenir de l'aide faute de services publics ou de moyens financiers. Or, la vie associative et la vie démocratique sont la spécificité des organismes communautaires. Par le biais d'exercices pratiques – cette formation interactive comprenant des exercices en groupe –, les participants et participantes seront amenés à réfléchir sur les pratiques au sein de leur organisation et à explorer des stratégies qui pourraient dynamiser leur vie associative.



MEMBRE DU RIOCM • gratuit
NON-MEMBRE • 20 \$
par personne

JEUDI 17 AVRIL • 9 h à 12 h
CEDA • 2515 rue Delisle,
salle 123 (métro Lionel-Groulx)

Inscrivez-vous en écrivant
à l'adresse suivante :

INSCRIPTIONS@RIOCM.CA

Après huit ans d'attente, Québec annonce sa *Politique nationale de lutte à l'itinérance*

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON

Le 27 février, la ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, Véronique Hivon, annonçait la première *Politique nationale de lutte à l'itinérance*. Visant à faire converger les efforts des différents acteurs concernés par cet enjeu, cette politique identifie cinq axes d'action prioritaires :

1. le logement ;
2. les services de santé et les services sociaux ;
3. le revenu ;
4. l'éducation, l'insertion sociale et l'insertion socioprofessionnelle, puis
5. la cohabitation sociale et les enjeux liés à la judiciarisation.

Élaborée en consultation avec le milieu communautaire, la politique annoncée vient mettre la table au plan d'action interministériel 2014-2019, qui devrait être dévoilé au cours des prochains mois. Déjà dans son budget déposé le 20 février, le gouvernement Marois mettait de l'avant certains investissements pour lutter contre l'itinérance : 500 logements sociaux pour une somme d'environ 40 million \$ et 6 millions \$ pour des investissements en soutien communautaire, services de suivis et de proximité. S'il s'agit là d'un pas dans la bonne direction, le plan d'action devra contenir une série d'autres mesures nécessaires en logement et services sociaux, mais aussi au niveau

de la sécurité du revenu, de la réinsertion et de la justice.

Dévoilée quelques jours avant le début de la campagne électorale, la *Politique nationale de lutte à l'itinérance* suscite beaucoup d'espoir. Au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM), qui demandait l'adoption d'une telle politique depuis 2006, on espère que le dossier de l'itinérance devienne enfin « un enjeu majeur, dépassant les plans d'action et la durée de vie des gouvernements¹ ». De son côté, le Réseau Solidarité Itinérance Québec (RSIQ), qui a aussi été très actif dans ce dossier, a salué la reconnaissance des droits des sans-abri de même que la prise en considération des multiples visages de l'itinérance. Toutefois, il déplore que le gouvernement ne prenne pas suffisamment en compte la manière dont cette problématique est vécue en région.

Bien que la politique dévoilée par Québec soit accueillie favorablement, des actions concrètes devront rapidement être mises en branle afin que celle-ci puisse donner les résultats tant attendus.

1. www.rapsim.org/fr/default.aspx?sortcode=1.10.13&id_article=715&starting=&ending=



PROCHAINES FORMATIONS DU RIOCM

● Journée de réflexion organisée par le RIOCM et la FOHM - Les organismes communautaires en Habitation et en Santé et services sociaux au cœur du désengagement de l'État



Au cours des dernières années, les organismes communautaires ont été de plus en plus sollicités pour offrir des services directs afin de répondre à la diminution constante des services sociaux au sein du réseau public. Face au manque de ressources et au retrait de l'État, ceux-ci se retrouvent souvent épuisés, tant économiquement que socialement.

En raison du manque de financement chronique auquel ils sont confrontés, les organismes communautaires sont contraints de se tourner vers diverses solutions pour mettre en pratique leur mission de base, notamment la tarification de leurs services et activités. Dans un tel contexte, le projet d'Assurance autonomie ou encore la Certification des Résidences pour personnes âgées soulèvent d'importantes questions pour les

organismes communautaires, qui ne sont pas toujours bien informés des nouvelles responsabilités face à leurs usagers ou leurs locataires.

Le RIOCM et la FOHM vous invitent donc à une journée de réflexion sur les défis et les enjeux que pose le désengagement de l'État pour les organismes communautaires afin que ceux-ci soient mieux en mesure de faire des choix libres et éclairés.

JEUDI 15 MAI 2014 •
9 h à 16 h 30
CENTRE ST-PIERRE •
1212, rue Panet, salle 100

Inscrivez-vous en écrivant à l'adresse suivante :
COMMUNICATIONS.FOHM
@VIDEOTRON.CA

Les dérives possibles de l'assurance autonomie telle que proposée par le Parti québécois

PAR MARIE-CHANTAL LOCAS
AGENTE D'ANALYSE, DE FORMATION ET DE LIAISON



Bien que le projet de loi 67 soit mort au feuillet à la suite du déclenchement des élections le 5 mars, l'assurance autonomie fait toujours partie de la plateforme électorale du Parti québécois. Pour cette raison, il est toujours pertinent de se pencher sur ses implications et sur les différentes étapes franchies au cours de la dernière année.

À la suite de la présentation du *Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie* par le gouvernement du Québec en mai 2013, la Coalition des tables régionales d'organismes communautaires (CTROC) a présenté un mémoire devant la commission parlementaire qui s'est tenue en novembre afin d'exprimer ses craintes et préoccupations face au projet, dont l'objectif d'améliorer les services aux aînés en perte d'autonomie est somme toute louable. Au cours de sa présentation, la CTROC avait

notamment fait part de son inquiétude quant au recours au milieu communautaire et à l'économie sociale dans le développement de l'offre de service à domicile.

Malgré les nombreuses objections et suggestions faites au ministre dans le cadre de la commission parlementaire, celui-ci a déposé le 6 décembre 2013 le projet de loi 67 sur l'assurance autonomie en n'apportant aucune modification significative aux paramètres établis par le livre blanc. Ainsi, le ministre est venu confirmer la tendance des différents gouvernements qui se sont succédés au cours des vingt dernières années à considérer les organismes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux (OCASSS) comme des « prestataires de services à la solde des orientations ministérielles¹ ».

Des inquiétudes qui demeurent entières

Tel qu'indiqué dans le projet de loi, les prestataires reconnus par l'agence de la santé et des services sociaux de leur région, qu'il s'agisse d'organismes communautaires ou d'entreprises d'économie sociale, pourront dispenser des services qui font l'objet d'une allocation de soutien à l'autonomie. Parmi ceux-ci, on compte notamment les services pour les activités de la vie domestique (AVD), les services pour les activités de la vie quotidienne (AVQ) ou encore les services visant à permettre à un-e proche aidant-e de profiter d'un temps de repos ou d'un répit.

Comme pour plusieurs autres dispositions du projet de loi, les conditions de cette reconnaissance sont à déterminer par règlement, ce qui signifie que le gouvernement décidera des balises à établir une fois le projet de loi adopté et n'aura pas à soumettre celles-ci à l'approbation de l'Assemblée nationale. L'inquiétude formulée par la CTROC par rapport à une éventuelle certification des organismes communautaires pour l'offre de certains services tarifés d'AVD

(SUITE À LA PAGE 5) ↓

ou d'AVQ demeure donc entière. En effet, une telle certification pourrait faire de ces organismes des hybrides entre le communautaire et l'économie sociale, ce qui pourrait soulever de sérieuses questions sur le respect des critères pour le maintien de leur accréditation PSOC.

Le ministre Hébert a choisi de laisser planer le doute sur plusieurs éléments importants qui restent eux aussi à déterminer par règlement.

À déterminer par règlement

Outre cet enjeu majeur pour les organismes communautaires, le projet de loi 67 sur l'assurance autonomie suscite plusieurs autres questionnements. En plus de la lourdeur administrative reliée à la création de la caisse autonomie, qui sera gérée par la Régie de l'assurance maladie (RAMQ), et de l'extrême complexité de sa mise en œuvre, dont la responsabilité sera confiée aux instances locales (CSSS), le ministre Hébert a choisi de laisser planer le doute sur plusieurs éléments importants qui restent eux aussi à déterminer par règlement. Parmi ceux-ci, mentionnons, entre autres, les modalités d'évaluation et de classification de l'autonomie, les paramètres de calcul et de paiement de l'allocation de soutien à l'autonomie, les conditions à satisfaire par les prestataires de services (formation du personnel, conditions de sécurité, antécédents judiciaires, etc.) ou encore les mesures de surveillance applicables à ceux-ci.

Bref, en ne prenant pas en considération les diverses recommandations formulées tout au long de la commission parlementaire et en reportant à plus tard des décisions cruciales, le ministre Hébert n'a pas réussi à calmer les inquiétudes du milieu communautaire en déposant son projet de loi sur l'assurance autonomie. Bien au contraire!

1. *Assurer l'autonomie des personnes, désassurer celle des organismes communautaires. Quand le remplacement des responsabilités de l'État rime avec tarification et désengagement*, Mémoire de la CTROC, p. 7.

Les effets de la Nouvelle gestion publique sur les services sociaux et de santé

Les 21 et 22 février avait lieu au Centre St-Pierre le Colloque sur les effets de la Nouvelle gestion publique sur les services sociaux et de santé, organisé conjointement par le Regroupement Échanges, Concertation des Intervenantes et des Formatrices en Social (RÉCIFS), Ex Aequo et le



RIOCM, avec la collaboration du Regroupement des aidants naturels du Québec (RANQ). Attirant près de 150 personnes, l'évènement a permis de mettre en commun les travaux et réflexions de chercheurs, d'organismes communautaires et de travailleurs et travailleuses du réseau de la santé et des services sociaux.

Le bilan dressé de l'implantation dans le réseau des méthodes d'organisation du travail Toyota ou Lean, fondées sur une théorie managériale prônant l'application des approches propres à l'entreprise privée, est tout simplement désastreux. Non seulement ces méthodes ne respectent pas leurs promesses d'efficacité et d'optimisation, elles ont aussi de graves conséquences sur la santé mentale des travailleurs et travailleuses. De plus, les effets négatifs de la Nouvelle gestion publique se font de plus en plus sentir dans le milieu communautaire, où on constate un déchargement accru du secteur public vers différents organismes.

À la suite des présentations magistrales des panélistes, la plénière finale a permis de mettre de l'avant plusieurs perspectives d'action pour lutter contre l'implantation de la Nouvelle gestion publique et ses effets néfastes. En conclusion, le comité organisateur a proposé les trois priorités suivantes :

1. développer des stratégies unitaires et inédites entre les syndicats, les organismes communautaires, les usagers, les aidants, etc. ;
2. participer à la manifestation organisée en mai à Boucherville à l'occasion d'une séance de formation sur les méthodes Toyota ; puis
3. organiser d'autres évènements permettant de réfléchir et de proposer des actions concrètes pour résister à la Nouvelle gestion publique.



Pour ceux et celles qui n'ont pu participer au Colloque sur les effets de la Nouvelle gestion publique sur les services sociaux et de santé, les différentes présentations sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.99media.org/p/blog-page_17.html.

Cet article est la suite d'une série d'entrevues et de visites chez des organismes membres du RIOCM. Ces portraits d'organismes se veulent un velours à leurs actions, à leur dynamisme et aux convictions qui les animent. C'est également pour que les organismes communautaires œuvrant en santé et services sociaux développent une connaissance mutuelle que le RIOCM a pensé cette série d'articles.

Le Centre Scalabrini pour Réfugiés et Immigrants

Un accueil chaleureux peu importe d'où on vient !

PAR MONIQUE MOISAN
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

► **Fête de Noël pour les familles du Centre Scalabrini : plus de 300 familles y ont participé.**

PHOTO : CENTRE SCALABRINI

Par un matin glacial (encore une fois!), je sors du métro Sauvé pour me rendre au Centre Scalabrini pour Réfugiés et Immigrants situé un demi-kilomètre plus loin, dans un quartier résidentiel. Complètement gelée à mon arrivée, je suis accueillie avec tellement de chaleur que j'en ai oublié le froid hivernal encore si présent en ce mois de mars. La mission du Centre Scalabrini est d'aider les personnes immigrantes et réfugiées de toutes origines à s'adapter, s'installer et s'intégrer dans la société d'accueil de la région de Montréal. Fondé en 2001, le Centre offre des services variés et, aussi, beaucoup d'écoute pour aider les personnes dans tous les aspects de leur situation. Si nécessaire, les personnes sont référées à d'autres ressources lorsque le Centre n'est pas en mesure de répondre à certains besoins très spécifiques.

De nombreux services essentiels

Au cours de l'année 2013, le Centre a offert neuf services différents, deux nouveaux programmes (femmes immigrantes et insertion socioprofessionnelle) et plus de dix activités sociales ayant bénéficié à plus de 680 personnes. Les services comprennent : accueil et intégration pour immigrants, centre d'hébergement pour femmes, centre de donation de meubles, vêtements et dépannage alimentaire, service d'aide juridique, information de pré-emploi, cours de langues (français, anglais, espagnol, italien), jumelage linguistique, salle d'Internet gratuit et cours d'informatique. Mais, d'entrée de jeu, le premier service offert par le Centre est d'offrir aux personnes immigrantes un nouveau tissu social, l'occasion de (re)créer des liens significatifs avec d'autres personnes et réussir leur intégration dans leur nouveau pays.

Le programme pour femmes immigrantes

L'objectif principal de ce programme est de



permettre aux femmes immigrantes d'apprendre sur leur société d'accueil afin de mieux s'adapter et à sortir de l'isolement, trop souvent le lot des familles à leur arrivée. Pendant environ trois mois, les femmes sont invitées à se réunir pour discuter entre elles et participer à des ateliers, offerts en partenariat avec d'autres organismes : histoire contemporaine du Québec ; système scolaire du Québec ; système de santé ; ressources communautaires ; estime de soi ; bénévolat ; violence conjugale et immigration. En 2013, 16 femmes ont participé à ce programme, provenant de pays aussi divers que le Cameroun, le Congo, la Colombie, l'Algérie, le Maroc, Haïti, la Belgique et le Pérou. Par ailleurs, le Centre offre 10 chambres en hébergement temporaire (6 mois à un an) pour les femmes seules qui arrivent au pays. Elles sont ainsi soutenues dans leur adaptation et leurs démarches d'intégration tout en pouvant socialiser entre elles et avec les autres personnes qui fréquentent le Centre.

Des miracles au quotidien

Le Centre Scalabrini reçoit très peu en soutien à la mission du PSOC et arrive malgré tout à répondre aux besoins des personnes qui frappent à sa porte. « *On travaille avec le cœur* », explique Marcela Reyes, gestionnaire de projets et intervenante sociale. « *Parfois, les personnes qui arrivent ici sont des demandeurs d'asile qui ne parlent ni français, ni anglais et qui sont dans une situation de grande pauvreté. Si on ne peut tout résoudre, on est là pour les écouter, les aider, leur donner à manger et des vêtements, les aider à trouver un logement... Quand on a fait tout ce qu'on a pu, on peut encore les référer à d'autres organismes et ressources qui leur viendront en aide. On ne laisse tomber personne* », conclut-elle.

Les États généraux du mouvement communautaire

C'est le temps de prendre le train !

PAR MONIQUE MOISAN
RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

Lancée à l'automne 2013, la démarche des États généraux du mouvement communautaire autonome culminera, au printemps 2015, en une rencontre nationale qui aura lieu à Montréal. Pour participer à cette rencontre nationale, vous devez avoir participé à la première étape qui se terminera le 15 mai prochain.

Cahier de participation et outils pour vous aider

Pour participer à la première étape, vous devez organiser une rencontre dans votre organisme afin de consulter vos membres. Pour ce faire, un cahier de participation a été préparé et il vous sera envoyé par la poste dès que vous aurez complété la fiche d'inscription. Une vidéo de 3 minutes a été conçue pour présenter la démarche et ses objectifs. Vous trouverez tout cela sur le site des États généraux : www.ctroc.org/etatsgeneraux. S'y trouvent également une version PDF du *Cahier de participation*, un *Guide de participation au projet* et un *Guide d'utilisation du cahier de participation*.

Les questions du Cahier de participation ont pour objectif de susciter la réflexion chez vos membres, de les aider à comprendre votre réalité et celle de l'action communautaire autonome (ACA). Le premier chapitre présente de brefs historiques du Québec et de l'ACA et le chapitre deux offre des portraits de la réalité des organismes d'ACA : n'hésitez pas à rappeler à vos membres l'histoire de votre organisme. Le troisième chapitre permet de faire une analyse des enjeux qui vous concernent, d'identifier les changements qui se sont produits. Le chapitre quatre porte sur les propositions pour l'avenir : ce chapitre est très important car c'est par lui que seront déterminées les propositions prioritaires en vue des consultations suivantes (régionale et nationale). C'est là que vous devez identifier ce

qui est important pour le développement de votre organisme et du mouvement de l'ACA.

Une démarche en trois étapes

La première étape, qui consiste en une consultation de vos membres, se termine le 15 mai 2014. C'est la date limite pour nous faire connaître le fruit de vos réflexions. Toutes les infos pour ce faire se trouvent dans le *Cahier de participation*. À l'automne 2014, nous tiendrons une rencontre régionale à Montréal : y seront présentés les résultats de la première étape et nous élaborerons des propositions de priorités pour notre région. Enfin, la rencontre nationale aura lieu au printemps 2015 à l'Université du Québec à Montréal. Afin de favoriser la participation du plus grand nombre d'organismes à cette rencontre nationale, vous êtes invités à contribuer à la tenue de cet événement et au transport et hébergement des participant-e-s. La contribution est volontaire et toutes les infos se trouvent sur la fiche d'inscription (voir le site des États généraux).

L'état des lieux à Montréal

À l'heure actuelle, 13 organismes de Montréal ont déjà complété la fiche d'inscription et envoyé leurs propositions. Il reste peu de temps pour compléter la première étape :



Une séance d'information aura lieu le mercredi 9 avril 2014 au Centre St-Pierre (1212, rue Panet, métro Beaudry), salle 304, de 13 h 30 à 15 h 30. Vous pouvez vous y inscrire via info@riocm.ca ou au 514-277-1118. Des cahiers de participation seront fournis sur place.



Pour nous joindre : 753, avenue du Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H2J 1W8
Téléphone : 514.277.1118 • Télécopieur : 514.277.2333
Courriel : info@riocm.ca • Site web : www.riocm.ca

COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION
ET CORRECTION : Sébastien Rivard,
Monique Moisan et Marie-Chantal Locas
GRAPHISME : Diane Héroux

Votre organisme
n'est pas membre
du RIOCM ?
CLIQUEZ ICI
www.riocm.ca/
devenir-membre.
html